



SOMMAIRE

	pages
Le mot du Maire	1
Informations municipales	2/3/4/5
Education	6
Vie Associative	6/7/8/9
Social	10
Culture	11
Vie pratique Carnet	12

| LE MOT DU MAIRE |

L'année 2020 se termine avec l'épidémie de la COVID-19 qui touche un certain nombre d'entre vous. Je souhaite à tous ceux qui ont été contaminés par ce virus mes vœux de prompt rétablissement. Du fait de cette pandémie, nous avons dû renoncer à la rencontre d'accueil des nouveaux habitants que nous organisons chaque année ainsi qu'aux fenêtres de l'Avent, manifestations qui réunissaient chaque soir, du 1^{er} au 23 décembre, un bon nombre de Gonvillois et se terminaient le 24 à 15h au 185 chemin de Pré Meunier. Ces instants conviviaux permettaient de tisser des liens entre les habitants de notre village et, dans chaque quartier, de faire de plus amples connaissances.

Les différentes manifestations organisées par les associations de notre commune ne peuvent avoir lieu. J'espère que les bénévoles qui œuvrent au sein de chacune d'elles ne se décourageront pas et que, lorsque les restrictions mises en place pour contenir la prolifération de ce virus seront levées, chacun aura à cœur de s'investir à nouveau pour animer notre village. Je sais que la reprise de ces festivités est également conditionnée à l'achèvement des travaux de rénovation de notre salle polyvalente. Ces derniers se poursuivent selon le planning prévu, toutefois ils sont aussi dépendants des contaminations de certains employés au sein des entreprises en charge de ce chantier. A l'heure actuelle nous ne pouvons donner avec certitude une date de fin de chantier, lorsque nous pourrons envisager une mise à disposition à nouveau de cette salle, nous organiserons une rencontre avec les différentes associations pour établir un calendrier des fêtes pour 2021. Espérons que d'ici là, la pandémie sera complètement maîtrisée et que les protocoles sanitaires seront allégés afin de ne pas décourager les nombreux bénévoles qui se dévouent au sein de chacune d'elles.

Depuis début octobre le conseil municipal est enfin au complet. Jean-Pierre DEMORNEX, douzième de la liste de la minorité, a accepté de siéger, il a intégré la commission Voirie-Travaux.

Début novembre, l'entreprise COLAS a procédé à la réfection du chemin de FRANGIN, entre la route du Chêne et la RD 984, de même qu'au bouchage des trous dans les rues de notre village. Les travaux d'aménagement des pistes forestières se terminent, nous avons dû acter quelques dépenses supplémentaires pour garantir dans le temps une pérennité des investissements réalisés. Malgré cela le montant global des dépenses restera en conformité avec les subventions obtenues à hauteur de 60 %, octroyées sur un estimatif du projet supérieur au résultat de l'appel d'offres.

Nous allons engager les réflexions sur le budget 2021. En fonction des disponibilités financières nous déciderons des travaux que nous programmerons pour cette prochaine année. Une de nos priorités sera l'aménagement de la route de Roulave, pourrions-nous le réaliser uniquement sur ce prochain exercice ou faudra-t-il le prévoir sur deux années ?

Un autre projet est en cours de réflexion, l'agrandissement de la boulangerie ; ces dépenses sont financées sur le budget annexe en vigueur et le montant des loyers devrait couvrir celui des annuités de remboursement des emprunts à contracter. Nous attendons la concertation avec le CAUE, organisme en charge des conseils sur l'architecture des projets au sein du bâti ancien des communes de notre département.

Avant de conclure, je voudrais renouveler tous nos vœux de bonheur et de santé aux nouveaux-nés, Léo fils de Quentin PERRAUX et de Charline PERRIER, conseillère municipale ; Nina fille de Denis COTTE et Angélique VAN HOECKE première adjointe. J'adresse également tous nos vœux de bonheur à Marion NOUVELLE, employée à l'école qui a uni sa destinée à Ozan KIRMIZIGUL mi-novembre.

A l'aube de cette nouvelle année je voudrais vous adresser, au nom du conseil municipal, tous nos vœux pour 2021. Espérons qu'elle vous apporte bonheur, santé, pleine réussite dans vos projets et que l'horizon s'éclaircisse afin de retrouver une vie normale.

Malheureusement en début d'année, nous ne pourrions organiser ni la cérémonie des vœux du Maire ni le repas des Aînés. Je vous souhaite tout de même un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

Michel Brulhart

Délibérations

Délibération n°38/2020 : Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2020

Considérant la nécessité de recruter un agent technique pour exercer les missions d'entretien des locaux et de restauration collective.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à 24h/semaine au niveau du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Délibération n°39/2020 : Résiliation du bail de la Maison Forestière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Thoiry a construit au début des années 1980, avec le concours financier des communes de Sergy et de Saint-Jean-de-Gonville, sur un terrain propriété de la commune de Thoiry, une maison forestière destinée au logement de l'agent de l'ONF titulaire du triage de Thoiry.

En 2009, les trois communes ont co-signé un bail à usage d'habitation pour une durée de 6 ans renouvelé tacitement en 2015 avec le technicien de l'ONF.

L'article 7 du bail d'habitation stipule que les co-bailleurs peuvent résilier le bail avec un délai de préavis de 6 mois, soit avant le 1^{er} décembre 2020 pour une échéance du bail au 31 mai 2021.

Ainsi, les communes de Thoiry, Sergy et Saint-Jean-de-Gonville sont appelées à se prononcer d'un commun accord sur la résiliation du bail.

Délibération n°40/2020 : Dénonciation de la convention réglant la participation financière de Saint-Jean-de-Gonville et de Sergy au financement de la construction de la maison forestière communale de Thoiry

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la construction de la Maison Forestière réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Thoiry a fait l'objet d'une convention signée en 1982 fixant les conditions de la participation financière des communes de Saint-Jean-de-Gonville et de Sergy, au prorata des surfaces forestières des communes.

La convention ne prévoit ni durée ni modalités de dénonciation.

Par parallélisme des formes, il convient de dénoncer la convention par délibérations concordantes des Conseils municipaux des communes signataires.

La dénonciation de la présente convention est justifiée par la volonté de la commune de Thoiry d'user librement de la maison et de son terrain d'assise, dont elle est légalement seule propriétaire, afin d'y faire construire des logements à dominante sociale.

Déneigement

Afin de faciliter le travail de déneigement, nous vous demandons de ne pas stationner le long des voies de circulation et de libérer les parkings de l'école et de l'église entre le 15 décembre et le 15 février.

Merci de votre compréhension.

Délibération n°41/2020 : Approbation de la convention à intervenir entre les communes de Thoiry, Saint-Jean-de-Gonville, Sergy et l'Office National des Forêts relative à l'hébergement d'un technicien ONF affecté au triage de Thoiry

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de Thoiry, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy souhaitent s'engager solidairement afin de proposer un hébergement adapté aux besoins de l'agent affecté par l'Office National des Forêts au triage de Thoiry.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

Ainsi l'hébergement pourra se situer sur l'une des trois communes en fonction des disponibilités de logements dans le patrimoine de chaque commune ou à défaut auprès des bailleurs sociaux si le technicien remplit les conditions pour en bénéficier.

Délibération n°42/2020 : Modification du tableau des emplois de la collectivité à compter du 3 novembre 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a l'obligation de tenir à jour son tableau des emplois recensant les postes permanents à temps complet et non complet. Ces dernières années, de nombreux postes ont été créés suite à des besoins ponctuels mais ne sont plus pourvus actuellement.

Monsieur le Maire propose donc de supprimer les postes dont la collectivité n'a plus besoin comme précisé ci-après :

- 1 poste d'adjoint technique à 35h aux services techniques,
- 1 poste d'adjoint administratif à 35h au secrétariat,
- 3 postes d'ATSEM à 35h à l'école,
- 1 poste d'adjoint technique à 16,52h en restauration collective,
- 2 postes d'adjoint technique à 6,68h en restauration collective,
- 1 poste d'adjoint technique à 4,23h en restauration collective,
- 1 poste d'adjoint technique à 3,63h en restauration collective,

Délibération n°43/2020 : Adhésion au contrat d'assurance collective conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 3 décembre 2019, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et les services du Centre de gestion sont en mesure de nous faire part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances.

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 01/01/2021, à 00h00.

Délibération n°44/2020 : Convention de partenariat à intervenir avec les communes d'Ornex et de Crozet pour l'acquisition et la gestion du matériel nécessaire à l'étalonnage des points d'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes d'Ornex, de Crozet et de Saint-Jean-de-Gonville souhaitent mutualiser l'achat du matériel nécessaire à l'étalonnage des points d'eau pour utilisation par les trois centres communaux de première intervention.

Le coût d'investissement s'élèverait à 2 934 € TTC, soit 978 € par commune.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

Délibération n°22/2020 : Désignation des délégués « forêts » à la Fédération nationale des Communes forestières

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses suivantes :

Enfouissement de réseaux Orange route de Roulave : 894,67 €
Remboursement de caution appartement école : 700,00 €

Les crédits budgétaires de 2020 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

- Article 20422 « Subventions d'équipement » :
+ 894,67 € en dépenses,
- Article 165 « Remboursement d'emprunts » :
+ 700,00 € en dépenses,
- Article 21571 « Matériel roulant » :
-1 594,67 € en dépenses.

Urbanisme

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- **CHRIF Mahdi**, Chemin du Vieux Nant
Construction d'une maison de 131,87 m²
Avis favorable
- **MANTILLERI Laure**, Chemin des Biolets
Construction de deux logements de 198 m²
Avis favorable
- **MANTILLERI Laure**, Chemin des Biolets
Construction d'une maison individuelle de 257,20 m²
Avis favorable
- **MANTILLERI Romain**, Chemin des Biolets
Construction d'une maison individuelle de 175,80 m²
Avis favorable

Dépenses

TRAVAUX / ENTRETIEN BATIMENTS

- Changement mitigeurs école 3 103.67 €
- Rénovation salle polyvalente - maîtrise d'œuvre 7 593.18 €

TRAVAUX / ENTRETIEN VOIRIES

- Sondage et curage route de Goisin 1 740.00 €
- Solde maîtrise d'œuvre RD984 20 352.16 €
- Solde travaux RD984 13 723.20 €

ACCUEIL DE LOISIRS / ECOLE

- Fournitures scolaires 4 501.71 €
- Maintenance annuelle tablettes école 1 313.68 €
- Repas cantine août / septembre 2020 8 449.29 €
- Mobilier bureau accueil de loisirs 1 850.32 €
- Mobilier bureau accueil de loisirs 1 508.40 €

COTISATIONS/TAXES

- Cotisations 1er acompte 2020 SIEA 12 363.00 €

DIVERS

- Achat d'une autolaveuse 1 155.07 €
- Révision tractopelle 1 754.16 €
- Produits d'entretien 1 703.42 €
- Frais d'avocat contentieux 1 870.70 €
- InfoGonville septembre 2020 1 200.00 €
- Location photocopieurs 4^{ème} trim. 2020 3 757.50 €
- Travaux de maintenance ONF 2 976.51 €
- Vente de bois scierie Andrée 9 826.63 €

Cérémonie du 11 novembre

En raison du contexte sanitaire actuel, la Cérémonie officielle du 11 novembre n'a pas pu se dérouler comme à l'accoutumée en présence de la population gonvilloise. Cependant, le maire, deux adjoints et une conseillère municipale ont organisé une cérémonie a minima, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts.



Infraction	Textes prescriptifs	Textes fixant les Sanctions pénales	Quantum de peine
<p>Abandon ou dépôt dans des conditions contraires aux dispositions du Code de l'Environnement par un producteur ou un détenteur autre qu'un ménage</p> <p><i>Exemple : dépôt de déchets par une entreprise sur un terrain public ou privé ne relevant pas des critères ICPE (véhicules terrestres hors d'usage sur moins de 100m², déchets d'équipements électriques et électroniques d'un volume inférieur à 100m³,)</i></p>	L541-3 et L541-2 du Code de l'Environnement	L541-46 du Code de l'Environnement	2 ans de prison et/ou 75000 € d'amende
<p>Méconnaissance des prescriptions relatives à la collecte, au transport ou aux opérations de courtage ou de négoce de déchets par un professionnel se livrant à ces activités</p> <p><i>Exemple : transport de plus de 100kg de déchets dangereux ou de plus de 500kg de déchets non dangereux par une entreprise non ICPE sans avoir effectué la déclaration en préfecture</i></p>	L541-8 du Code de l'Environnement	L541-46 du Code de l'Environnement	2 ans de prison et/ou 75000 € d'amende
<p>Gestion des déchets sans satisfaire aux prescriptions concernant les caractéristiques, les quantités, les conditions techniques et financières de la prise en charge des déchets et les procédés de traitement mis en œuvre</p> <p><i>Exemple : brûlage de déchets par une entreprise</i></p>	L541-2, L541-2-1, L541-7-2, L541-21-1 et L541-22 du Code de l'Environnement	L541-46 du Code de l'Environnement	2 ans de prison et/ou 75000 € d'amende
<p>Non respect du règlement sanitaire départemental</p> <p><i>Exemple : brûlage de déchets ménagers (hors dérogation prévue par le règlement sanitaire départemental)</i></p>	Article L1311-2 du Code de la Santé Publique Article 84 du règlement sanitaire départemental	Article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003	Amende de 450 € pour contravention de 3 ^{ème} classe
<p>Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures et déchets</p> <p>Hors le cas prévu par l'article R. 635-8</p> <p><i>Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé non transportés par véhicule</i></p>	R-632-1 du Code Pénal R541-76 du Code de l'Environnement	R-632-1 du Code Pénal R541-76 du Code de l'Environnement	Contravention de 2 ^{ème} classe
<p>Dépôt, abandon ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule</p> <p><i>Exemple : dépôt par un particulier de déchets sur un terrain public ou privé transportés par véhicule</i></p>	R-635-8 du Code Pénal R541-77 du Code de l'Environnement	R-635-8 du Code Pénal R541-77 du Code de l'Environnement	Contravention de 5 ^{ème} classe et confiscation de la chose ayant servi à commettre l'infraction (véhicule par exemple)

Les déchets

Le recyclage de nos déchets a pour objectif de leur faire rejoindre la bonne filière, celle où ils seront transformés soit en nouvelles matières premières soit en nouveaux objets. Avant de rejoindre la filière de recyclage, les déchets partent pour un centre de tri qui va affiner la séparation des différentes matières.

La collecte des déchets ménagers en porte à porte est assurée tous les jeudis sur notre commune, nous vous conseillons de sortir les bacs le mercredi soir.

Le tri sélectif :

- Bacs verts : verres
- Bacs bleus : bouteilles en plastique et boîtes aluminium
- Bacs jaunes : papiers et cartonnages

Sur la commune, un point vert est à disposition route du Chêne, à proximité du Golf.

Pour tous les déchets ne pouvant pas être déposés au point vert, la déchèterie de Péron fonctionne tous les jours de l'année ; vous trouverez ses coordonnées en dernière page de ce bulletin.

Trop souvent, nous avons la désagréable surprise de retrouver le point vert dans un état de saleté inacceptable. C'est un manque de respect total, non seulement pour l'environnement, mais aussi vis-à-vis des autres usagers et des employés municipaux qui doivent ensuite tout nettoyer.

Vous trouverez dans ce numéro, les sanctions auxquelles vous vous exposez en cas de dépôts de déchets sauvages. Tout dépôt de déchets ne relevant pas d'une activité organisée et qui donc se caractérise par l'absence de gestionnaire du site sur lequel ils sont déposés, sont considérés comme des dépôts sauvages. Ce sont des actes d'incivisme. Il existe des sanctions relevant du code pénal, du code de l'environnement et du code forestier qui peuvent aller d'une amende (jusqu'à 75000 €) à deux ans d'emprisonnement.



*Joyeuses fêtes
de
fin d'année*

LES DÉCHETS DE VOTRE CONTENEUR JAUNE DEVIENNENT

LES DÉCHETS DE VOTRE COMPOSTEUR DEVIENNENT

LES DÉCHETS DE VOTRE CONTENEUR VERT DEVIENNENT

VOS ORDURES MÉNAGÈRES DEVIENNENT

SIDEFAGE

www.sidefage.fr

| ÉDUCATION |

Centre de loisirs



Quelques nouvelles de l'accueil de loisirs...

Depuis la rentrée scolaire, une nouvelle équipe d'animation a été mise en place pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions malgré les normes sanitaires.

Le thème de « l'astronomie » est mis en valeur pour la période de novembre et décembre au restaurant scolaire et au périscolaire du soir. Il y a eu des activités sur les planètes et le système solaire, des fabrications d'extraterrestres, des observations des étoiles...

Un spectacle est prévu le **mercredi 16 décembre à 18h**, afin que les enfants puissent montrer les danses, les chansons sur le thème « disco » ; il aura lieu

dans la salle de motricité ou via Zoom (site de vidéoconférence).

L'équipe d'animation

| VIE ASSOCIATIVE |

Le Sou des Ecoles

Comme les élèves de nos écoles maternelle et primaire, le Sou a aussi fait sa rentrée, non sans quelques changements.

En effet, notre lieu de prédilection, la salle polyvalente, qui héberge nos événements, est fermée pour travaux. A cela, s'ajoutent les mesures restrictives liées à la Covid-19, ce qui ne simplifie pas notre tâche.

Pour rappel, notre mission est de récolter des fonds, de les mettre à disposition de nos enfants afin d'enrichir leur scolarité. Cet argent permet de leur offrir davantage de confort matériel et pédagogique en classe mais aussi, en dehors de la classe, de leur faire faire des sorties, des stages et des ateliers. Dès lors, un grand projet nous attend courant juin, celui d'un stage de cirque avec, in fine, un spectacle sous chapiteau, tout cela sous la direction d'une Compagnie de professionnels. Pour y parvenir, il nous faut récolter

des fonds avec la cotisation annuelle et les diverses ventes et actions programmées.

En ce qui concerne les actions du Sou pour cette année, les deux premières ventes de gâteaux prévues durant le confinement ont été annulées. Etant donné l'engouement de nos gourmands pour ces stands qui sentent la bonne pâtisserie, difficile de faire respecter la notion de distanciation...

La vente annuelle de sapins, elle, est maintenue ainsi que celle d'agrumes. Nous vous préparons une bonne soupe de courges en janvier, en pré-vente, que vous pourrez déguster savoureusement à la maison ! Des crêpes peut-être aussi, si vous êtes sages... **N'hésitez pas à partager ces actions autour de vous** et à commander pour votre entourage. Nous les goûterons également !

De plus les photos de classe sont réussies n'est-ce pas ?! Magnifiques ces maîtresses et ces enfants tout sourire dehors !

Le bureau s'est renouvelé cette année : Aurélie devient présidente, Aurélien vice-président, Marine secrétaire, Olivier et Julie vice-secrétaires, Diana trésorière et Carina vice-trésorière.

Plusieurs nouveaux membres nous rejoignent cette année : **MERCI !**

Vous n'êtes pas membres et souhaitez suivre notre actualité et proposer de l'aide quand vous le pouvez :

Rejoignez-nous sur le groupe Facebook et contactez-nous afin que nous vous mettions dans la mail-liste d'information.

A bientôt pour de nouvelles aventures, toujours adaptées à la situation du moment !

Au nom du Sou, nous vous souhaitons **de belles fêtes de fin d'année** et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée. Bien sincèrement.

*Aurélié MILLERET,
la nouvelle présidente du Sou
joignable au 06 50 16 53 67 !*

Une école pour Ouaga

Comme l'ensemble du monde, le Burkina Faso subit les effets de la maladie Covid-19 et notre école a été fermée pendant trois mois. Etant une école privée, les 7 enseignants n'ont pas été rémunérés pendant cette fermeture, comme pendant les vacances d'été. Pour remédier à cette situation nous avons pris à notre charge ces trois mois de salaires plus les 2 mois de vacances d'été, ce que nous faisons chaque année. Nous remercions les enseignants du CM1 et du CM2 qui ont repris la classe plus tôt et mis en place des cours de rattrapage.

Voici tout de même, quelques bonnes nouvelles dans cette période si compliquée. Comme d'habitude notre école a obtenu de très bons résultats aux examens du certificat d'étude et de l'entrée en 6ème. C'est pour cette raison que de nombreux enfants sont inscrits chez nous. L'effectif 2020-2021 est de 473 élèves. La rentrée s'est faite le 1^{er} octobre, avec le port du masque. Nous avons également fait un nouveau forage dans le périmètre de l'école, cela devenait nécessaire car le premier, datant de 2005, était à sec.

Nous espérons fortement retrouver nos différentes manifestations l'an prochain. Si vous souhaitez participer à notre aventure, vous pouvez me joindre au **04 50 59 73 58**.

Simone Donche

En cette période de fin d'année, nous aurions voulu vous parler des événements et actions menées en 2020, malheureusement nous n'avons pas grand-chose à dire... En raison de la pandémie, la fête du 14 juillet a dû être annulée tout comme le Téléthon qui aurait dû se dérouler le 5 décembre.

Si la situation le permet, nous espérons tout de même pouvoir faire la traditionnelle tournée des calendriers dans le village. Dans le cas contraire, nous réfléchissons déjà à des solutions pour vous permettre d'avoir nos calendriers. Dès qu'une solution sera envisageable et acceptée, nous ne manquerons pas, bien évidemment, de vous informer.



Souvenez-vous, dans l'article du mois de juin, nous vous avons parlé de nouvelles recrues. A la fin de l'été, nous avons donc accueilli quatre nouveaux sapeurs-pompiers, tous aussi intéressants les uns que les autres !

Si on commençait par le plus gradé ? Nous vous avons dit qu'avec la nomination du Sergent Landry Dumas, nous passions à trois sous-officiers et que ce n'était qu'un début... Effectivement, nous avons réussi à attirer dans nos filets un sergent-chef, Rémy Van Gysegem, 28 ans, qui a commencé sa carrière à la caserne de Thoiry en 2012. Rémy a vécu à Saint Genis Pouilly jusqu'en 2007 puis à Thoiry jusqu'à cette année où il est venu habiter à Saint Jean de Gonville. Il travaille à la communauté d'agglomération du Pays de Gex en tant qu'adjoint technique.

Nous allons maintenant parler de Quentin Murat, arrivé il y a 2 ans à la caserne de Thoiry, il est sapeur et vient tout juste de finir sa formation initiale. Avant de vivre à Saint Jean, il habitait à Challex, d'ailleurs il fait encore partie de la jeunesse de Challex. Quentin travaille en bas du village, dans l'entreprise JLTP.

Nous avons enfin une nouvelle femme dans nos rangs ! Cloé Bonin, 16 ans, a passé son brevet des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en mai dernier avec Jules Vuailat qui fait également partie des nouvelles recrues de cette année. Ils ont commencé les JSP en 2016 à l'âge de 12 ans, dans la section de Collonges Fort L'écluse.

Cloé est née à Nîmes où elle a vécu 3 ans avant de déménager dans notre village avec sa famille. Elle est au lycée de Saint Genis Pouilly en première où elle prépare un bac général.

Jules a toujours vécu à Saint Jean de Gonville, il aura 16 ans le 13 décembre et il est en deuxième année de CAP ébénisterie chez les compagnons du devoir. Il travaille dans l'entreprise Léger Agencement à Saint Jean.



Nous sommes très heureux d'accueillir ces deux jeunes dynamiques et motivés mais également d'avoir deux pompiers avec plus d'expérience qui sont aussi titulaires du permis poids lourd. En effet, avec notre nouveau camion feu (FPTL) qui nécessite ce permis, les avoir en plus ce n'est pas de refus !

Maurane ROUGET
Secrétaire de l'Amicale
des Sapeurs-Pompiers

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 octobre 2020

Etaient présents :

Serge Bail, président

Régina Bertossi, trésorière

Marie Vuillat, secrétaire

Christophe Prodon, vérificateur des comptes

Denis Prodon, co-responsable location matériel

Christian Camp, La Bonne Humeur

David Chenesseau, remplaçant location matériel

Daniel Roux, La Chasse

Aurélien Florance, Sou des écoles

Marie Tromel, La jeunesse

Damien Poirier et Olivier Guillemard, Amis de la fête

Pascal Fleury, Swan Rangers

Pierre Gallopin et M de Sousa, Foot Sud Gessien

Valentin Petit et Joachim Machado, Pétanque

Adrien Combet, Motards du Pays de Gex

Michel Brulhart et Emmanuelle Laure, Mairie

Véronique Bonnot et Valérie Vaillant, Les Imprévisibles

Etaient absents :

Damien Vuillat, Team Domino Racing

Marie-Laure Bessegana, Happy Life

Denise Combet, Club de l'Amitié

Bernard Cantin, Les Boules

Etaient excusés :

Marc Lehmann, Les Imprévisibles

Landry Dumas, Amicale des Sapeurs-Pompier

Mot de bienvenue du Président.

Rapport financier 2019

Le bilan de l'année, remis à chacun, est commenté par la trésorière.

L'Amicale a résilié son compte à la Banque Postale pour en ouvrir un au Crédit Mutuel.

La première partie des comptes à la Banque Postale est présentée, des achats de matériel y sont détaillés, comme il n'y a pas eu de soirée de l'Amicale 2019, il en ressort un déficit ; toutefois le solde final reste positif.

Les comptes ont été vérifiés et approuvés par Christophe Prodon et Roméo Ricci.

Le Président remercie la trésorière, pour son implication sérieuse ainsi que les vérificateurs aux comptes.

Pas de questions concernant le bilan financier.

Club de l'Amitié

Pour la plupart d'entre nous, l'année écoulée a été bien triste.

Depuis le début de la pandémie, le club est resté fermé. Comme nous le souhaitons il rouvrira dès que possible et organisera son Assemblée Générale.

C'est avec grands regrets que nous ne pourrons pas nous réunir pour notre traditionnel repas de Noël.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de Noël avec votre famille de même que tous nos vœux pour la nouvelle année.

Surtout prenez soin de vous, gardez le moral et le contact avec vos proches et amis en espérant des jours meilleurs.

Denise Combet, Présidente

Divers

Départ du Président

Le président, Serge Bail, quitte l'Amicale Gonvilloise après 25 ans de présidence. Janine Bail, son épouse, passe également le relais concernant la location de la vaisselle à la salle polyvalente. Il évoque des moments difficiles comme conviviaux, renouvelle ses remerciements aux personnes nommées dans la lettre accompagnant la convocation à l'assemblée (passée dans l'infogonville de septembre 2020). Il propose deux samedis pour une vérification et remise en état du matériel.

Travaux de la salle polyvalente

Ils sont en cours, et si tout se déroule normalement (cause Covid-19), la salle devrait être fonctionnelle pour le printemps 2021.

Soirée de l'Amicale

La soirée de l'Amicale 2020 devait être organisée par Swan Rangers, elle est reportée au **13 novembre 2021** et sera organisée par Les Amis de la Fête.

Calendrier des fêtes

Etant donné que le désamiantage de la salle, prévu le 26 octobre, conditionnera la fin des travaux, aucun calendrier des fêtes n'a pu être réalisé à ce jour.

Election du nouveau Bureau

Un vote à l'unanimité désigne :

Président : **David Chenesseau**

Trésorier : **Philippe Métral**

(absent mais représenté par Daniel Roux)

Secrétaire : **Marie Vuillat**

David Chenesseau devient responsable de la location du matériel, il sera secondé par Pierre Gallopin, Denis Prodon n'interviendra plus.

Daniel Roux s'occupera des salles communales.

Concernant la location de la vaisselle à la salle polyvalente, Marie Tromel, Valentin Petit et Margaux Perroux proposent leur aide et celle de la jeunesse ; ils nous confirmeront ultérieurement le nom des personnes qui assureront aussi cette location. Adrien Combet se porte volontaire pour aider en cas de besoin. Idéalement, il faudrait créer un groupe avec des membres de toutes les associations afin d'être nombreux et pouvoir faire un roulement.

Gonvilloises, Gonvillois, malgré cette période d'inactivité pour nous associations, la Jeunesse tenait à vous adresser quelques mots.

Nous avons commencé 2020 par l'élection de notre nouveau bureau. Après 11 ans de présidence masculine, cette année, c'est une femme, Marie TROMEL, qui a été élue. Elle sera accompagnée par Yann CHRISTIN, vice-président, Maurane ROUGET, trésorière, Valentin PETIT, vice-trésorier, Antoine DZIEWA, secrétaire et Margaux PERROUX, secrétaire adjointe. Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à Tristan HUMBERT et Lou BALIVET. Un grand merci à Mary CABOT, Léane CHENESSEAU et Sarah VIEL qui quittent notre Jeunesse cette année et à qui nous souhaitons beaucoup de réussite dans leurs nouveaux projets.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous devons annuler notre bal traditionnel de décembre, mais la santé de tous passe avant la fête. Pour ne pas vous laisser tomber et trouver des solutions qui nous permettraient de partager quelques petits moments ensemble et sans risques, nous réfléchissons à de nouveaux types d'actions. Les nouveautés vont devoir être au rendez-vous, il va falloir être créatifs !

Attention ! A tout instant, un petit papier peut apparaître dans vos boîtes aux lettres ! Alors pensez à vous y rendre ainsi qu'à nous suivre sur les réseaux sociaux. Nous vous souhaitons beaucoup de courage et vous envoyons des ondes positives durant cette période compliquée. Nous pensons bien à vous. Prenez soin de vous et de vos proches. Passez de bonnes fêtes de fin d'année, à l'année prochaine !

La Jeunesse Gonvilloise



Les Motards du Pays de Gex

Comme pour tout le monde, cette année a été difficile pour l'association Les Motards du Pays de Gex. A regrets, nous n'avons pas pu organiser d'événements en 2020 et nous espérons, comme tous, que l'année prochaine sera meilleure, de façon à ce que le village revive avec ses animations.

Voici quelques photos de nos rares sorties. Cols : Aravis (1 487m), Roselend (1 968m), Iseran (2 770m), Izoard (2 360m), Madeleine (1 993m) et d'autres.

Notre Assemblée Générale est prévue au mois de **Janvier 2021** à condition que la situation sanitaire le permette. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président



Opération brioches



Les 9 et 10 octobre derniers, le CCAS de Saint-Jean de Gonville a organisé l'Opération Brioches en partenariat avec l'ADAPEI de l'Ain.

Nous remercions le Sou des écoles, La société musicale La Bonne Humeur, La Société de Pétanque, Team Domino Racing, la Jeunesse Gonvilloise, l'Amicale des Sapeurs Pompiers et les membres du CCAS qui ont participé à cette vente. Un merci particulier à la Jeunesse venue en nombre et qui nous a permis de vendre presque l'ensemble des brioches (324 sur 340) en retournant faire du porte à porte le samedi après-midi, ce qui n'était pas prévu.

Nous tenons aussi à remercier très chaleureusement :

- Monsieur Humbert, boulanger du village, et la famille Dérudet (8 à Huit) qui nous ont autorisés à vendre devant leurs commerces,
- Les pensionnaires et salariés du Foyer Pré Latour situé sur la commune, que nous avons eu le plaisir d'accueillir et qui nous ont aidés dans cette vente,
- Toutes les personnes qui ont acheté des brioches et fait des dons.



Cette opération brioches 2020 nous a permis d'établir un chèque de 1340 € à l'ADAPEI de l'Ain. Cet argent servira à améliorer le bien-être des enfants et des adultes usagers de l'Association au sein des 56 établissements et services dont l'ADAPEI a la gestion, en finançant la réalisation de projets sportifs, culturels, éducatifs ou ludiques.

Cette opération brioches 2020 nous a permis d'établir un chèque de 1340 € à l'ADAPEI de l'Ain. Cet argent servira à améliorer le bien-être des enfants et des adultes usagers de l'Association au sein des 56 établissements et services dont l'ADAPEI a la gestion, en finançant la réalisation de projets sportifs, culturels, éducatifs ou ludiques.

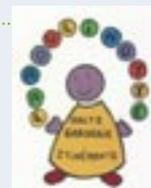


La Roulinotte

La halte-garderie itinérante la Roulinotte accueille vos enfants (de 2 mois à 6 ans) sur 4 communes du pays de Gex :

- Peron le lundi
- Saint Jean de Gonville le mardi et le vendredi
- Echenevex le Jeudi
- Chevry le vendredi

Renseignements : **06 88 90 10 55**
et hgilaroulinotte@free.fr



Don du sang - Prochaines collectes

- Lundi 4 janvier à Saint Genis Pouilly de 14h30 à 19h00
- Jeudi 7 janvier à Ferney Voltaire de 14h30 à 19h30
- Mercredi 27 janvier à Peron de 16h00 à 19h30

www.dondusang.net



Théâtre les 50

JEUX DE MASSACRE et la Covid-19

Projet participatif



Des « Extraits » des scènes filmées avec la participation des habitants de Saint Jean de Gonville et du Pays de Gex sont mis en ligne sur la page du spectacle JEUX DE MASSACRE du site internet : www.theatreles50.fr

La pièce de Ionesco "Jeux de massacre" traite - à partir des textes de Daniel Defoe sur la peste de Londres de 1665 1666 - d'une épidémie qui ravage une cité.

Le Théâtre Les 50 a commencé à travailler « Jeux de massacre » en septembre 2019. Et la Covid-19 fit son entrée... Ainsi depuis que la pandémie s'est déclarée en France, en Suisse et dans nos pays voisins, le texte de Ionesco trouve résonance dans les moindres détails de nos vies et de l'actualité.

La pièce est une succession de tableaux indépendants les uns des autres et met en scène cent dix personnages de tous les milieux et de toutes les professions

ainsi que les politiques de la cité face au virus nommé le "Mal".

Autour d'une colonne vertébrale de dix comédiens, les habitants du Pays de Gex témoignent de « l'épidémie » sur le texte de Ionesco. En écho au jeu scénique, aux comédiens, cent dix personnages de notre territoire sont et seront les acteurs de leur propre vie face à la Covid-19. Ces scènes sont filmées par nos soins dans les lieux de vie des habitants : rues, marchés, appartements, jardins, établissements scolaires, etc.



Ce projet est une fresque dans son élaboration et dans sa réalisation. La "fresque finale" prendra de multiples formes en fonction des événements et des réglementations liées à la pandémie de la Covid-19. Elle pourra être représentée dans des lieux divers, en intérieur ou en extérieur. Les premières représentations auront lieu en mars 2021 au Théâtre les 50.

Frédéric Desbordes

Samedi 30 janvier à 19h et dimanche 31 janvier à 17h

La Légende du Grand Inquisiteur

Texte de F.M. Dostoïevski,
Traduction d'André Markowicz,
Adaptation, mise en scène et scénographie de Benjamin Moreau
Avec Frédéric Giroutru



Séville, 16^{ème} siècle. En pleine inquisition espagnole, le Christ redescend sur Terre et ressuscite un enfant ; toute la foule le reconnaît... Le Grand Inquisiteur décide sur-le-champ de le faire arrêter. Le soir venu, il rejoint le Christ dans son cachot pour lui dire qu'il n'aurait jamais dû revenir, qu'il n'a plus rien à faire sur Terre ...

C'est un long poème, flamboyant, vertigineux, que nous devons continuer à entendre pour faire face à toutes les formes de renoncements ; il oblige l'homme à se hisser à hauteur de sa liberté... La Légende du Grand Inquisiteur est un texte extrait du roman Les Frères Karamazov de l'écrivain russe Dostoïevski. Il n'a cessé d'être commenté, discuté, interprété depuis sa parution en 1880 (entre autres, Albert Camus le mit au cœur de son discours de réception du Prix Nobel). La traduction d'André Markowicz rend toute son ardeur et toute son actualité à ce texte..

Tarif plein : 20 € / Tarif abonné, enseignant et étudiant : 15 € / Entrée libre pour les moins de 12 ans

Réservation sur internet : www.theatreles50.fr / Mail : contact@theatreles50.fr / Tel : 04 50 56 37 77

Adresse : 31 Bis impasse Aux Rues 01630 Saint Jean de Gonville

Le Théâtre Les 50 met en place les règles de distanciation. La salle sera installée en fonction des groupes et des réservations. Merci d'apporter vos masques.

VIE PRATIQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h30/12h - 13h30/19h
Mardi 8h30/12h - 17h/19h
Mercredi 8h30/12h - 13h30/17h30
Jeudi 8h30/12h - 13h30/17h30
Vendredi 8h30/12h

Permanence du Maire et des Adjointes tous les **lundis de 18h à 19h** ou sur rendez-vous.
Tél. : **04 50 56 32 74**

mairie@stjeandegonville.fr
<http://www.saint-jean-de-gonville.fr>

MÉDICAL

Numéros d'urgence

SAMU, Médecins de garde **15**

GENDARMERIE **17**

POMPIERS **18**

APPEL D'URGENCE EUROPEEN **112**

PHARMACIE DE GARDE **3237**

Hôpitaux

Centre Hospitalier Alpes-Léman

04 50 82 20 00

Centre Hospitalier d'Annecy

04 50 63 63 63

Centre Hospitalier de Saint-Julien

04 50 49 65 65

Hôpitaux Universitaires de Genève

00 41 22 372 33 11

La Tour à Meyrin

00 41 22 719 61 11

Tougin Gex - Maison de retraite

04 50 40 38 38

VOTRE SANTÉ SUR LA COMMUNE

Médecins généralistes

Rue de la Louvatière - **04 50 56 44 21**

Kinésithérapeutes-ostéopathe

1396 Grand Route - **04 50 59 11 83**

Foyer pour personnes handicapées

Chemin du Pré de la Tour - **04 50 56 49 08**

Psychiatre

157 Rue de la Louvatière - **04 50 28 71 73**

SERVICES

Relais postal - 8 à Huit

120, Rue de la Louvatière

Halte-garderie itinérante La Roulinotte

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, le mardi toute la journée et le vendredi après-midi.

Renseignements au **06 88 90 10 55**

Ecole primaire : **04 50 56 40 33**

Cantine scolaire et périscolaire :

accueildeleoisirs@stjeandegonville.fr

Ecole Montessori - Mont et Sourire :

04 50 99 77 76

DÉCHETS

COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE

Tous les **jeudis matins** : ramassage des ordures ménagères, merci de déposer votre bac le mercredi soir. Pour obtenir un bac ou un badge : **00 800 75 27 84 20**

DÉCHETTERIE

Déchetterie de Péron - ZA de Pré Muny
04 50 59 14 64

Horaires d'hiver (de novembre à mars)

Du lundi au vendredi :

8h30/12h - 13h30/17h

Samedi : **8h30/17h**

Dimanche : **9h/12h**

ALLO ENCOMBRANTS : 04 50 20 65 86 COLLECTE

Vous souhaitez donner des objets qui pourraient avoir une seconde vie ou acheter des objets en bon état et à bas prix, ces associations collectent et revendent petits et grands objets :

AGCR- St Genis-Pouilly : **04 50 28 20 50**

Croix-Rouge- Prévessin-M. : **04 50 42 40 35**

Emmaüs- Annemasse : **04 50 39 34 96**

STOP AUX BRUITS

Merci de respecter les horaires suivants :

Les jours ouvrables : 8h/12h - 14h/19h30

Les **samedis** : 9h/12 - 15h/19h

Les **dimanches et jours fériés** : 10h/12h

Le dimanche est une journée de détente pour tous, il serait confortable de faire attention aux nuisances sonores (motos et quads). La liberté de chacun finit là où commence celles des autres.

DIVERS

Le 8 à Huit

Voilà plusieurs semaines que nous parvenons des informations plus ou moins erronées concernant les établissements Dérudet.

Après avoir discuté avec les intéressés, nous souhaitons, par ce message, mettre un terme à ces rumeurs. Le 8 à Huit ne fermera pas au 31 décembre ni après. Il est vrai qu'ils souhaitent vendre leurs locaux et leur fonds de commerce, mais ils ne partiront pas avant d'avoir trouvé des personnes pour prendre la suite. A ce jour, plusieurs repreneurs se sont manifestés. En tout état de cause, cette vente ne se fera pas du jour au lendemain, il faudra compter environ 6 mois à partir du moment où des repreneurs se seront décidés.

Comme vous tous, comme nous tous, la famille Dérudet souhaite que l'activité de ce commerce perdure.



CARNET

NAISSANCES



Léo PERRAUX
né le 24/09/2020
Parents :
Quentin PERRAUX
et Charline PERRIER

Louis SWEATY né le 02/09/2020

Parents : Abdelqader SWEATY et Pauline ROUX



Mahé GIORDA
né le 14/10/2020
Parent :
Sandy GIORDA

Pauline Charbonnier Vanel née le 03/11/2020

Parents : Maxime Charbonnier et Emilie Vanel



Apolline SOLLOGOUB
née le 20/11/2020
Parents :
Stéphane Sollogoub
et Anne Derely

MARIAGES

Gérald MABBOUX et **Juan Francisco VINUESA**
se sont unis le samedi 19 septembre 2020

Marion NOUVELLE et **Ozan KIRMIZIGUL**
se sont unis le samedi 14 novembre 2020

DÉCÈS

M. Yann HOTELLIER décédé
le 30 septembre 2020 à Saint-Julien-en-G.

